

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Office AI Neuchâtel : une année 2025 qui s'inscrit dans la continuité de la transformation numérique

La Chaux-de-Fonds, 30 avril 2026. L'Office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel a le plaisir d'annoncer la publication de son rapport d'activités 2025. Plus qu'un simple bilan, cette édition marque une étape clé dans notre communication : nous vous proposons cette année une version en ligne inédite, conçue pour être plus fluide, interactive et accessible. L'année 2025, marquée par le 30^e anniversaire de l'office, s'est inscrite dans la continuité de la transformation numérique amorcée il y a quelques années.

Accélération de la transformation numérique

L'efficacité opérationnelle a franchi un cap avec le déploiement du portail sécurisé MedAI. Fruit d'une collaboration intercantonale avec l'Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud et actuellement en déploiement au niveau national, cet outil numérise les échanges avec les médecins, permettant un traitement plus fluide et rapide des rapports médicaux de part et d'autre. Cette dynamique de numérisation se poursuivra en 2026 avec la mise en ligne de formulaires de contact et d'un portail dédié aux personnes assurées pour le suivi de leurs demandes.

Un engagement fort pour la jeunesse

Le rapport d'activités 2025 met également en lumière nos engagements envers les jeunes atteints dans leur santé. Un dossier thématique spécial Jeunes présente les actions concrètes de l'Office AI Neuchâtel pour favoriser leur insertion professionnelle ainsi qu'un tour d'horizon des prestations d'assistance qui leur sont destinées. Ce fut aussi l'occasion de tendre le micro à deux partenaires cantonaux très engagés dans l'accompagnement des jeunes vers une formation professionnelle, à savoir l'office de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et l'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ).

Montant consacré aux mesures de réadaptation professionnelle

L'Office AI Neuchâtel a consacré près de 34 millions de francs aux mesures de réadaptation professionnelle, qui visent à aider les personnes assurées atteintes dans leur santé à conserver leur emploi ou à en trouver un nouveau. L'objectif est d'éviter que les personnes concernées ne se retrouvent totalement en dehors du marché primaire de l'emploi.

Vient s'y ajouter un montant de près de 29 millions de francs pour les indemnités journalières, qui consistent en un revenu de remplacement temporaire versé pendant que l'assurance-invalidité aide les personnes concernées à retrouver une activité professionnelle.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur
gregory.jeannet@ne.oai.ch ☎ 032 910 71 21

Christina Böni, responsable communication
christina.boeni@ne.oai.ch ☎ 032 910 71 74

Lien vers le rapport d'activités 2025 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2025